



SAINT-PIERRE-EGLISE

Les pêcheurs sont remontés

GATTEVILLE-LE-PHARE

La 15^e édition de l'assemblée générale du Comité 50 de la pêche maritime de loisir s'est tenue le samedi matin 1^{er} décembre dans la salle communale de Gatteville-le-Phare. Elle a réuni de nombreux représentants des 24 associations et 2 565 adhérents. L'assemblée a été présidée par Jean Lepigouchet et s'est tenue en présence de nombreux élus et du président national de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP), Jean Kiffer.

La pêche au bar

Le sujet du bar est "*le combat de l'année*" pour les pêcheurs. Ils sont dans l'attente des mesures d'encadrement de sa pêche, que le Conseil Européen prendra mi-décembre. Selon eux, la commission a fait des propositions à contre sens de ce qu'a voté le Parlement Européen. Avant une année 2019 qui s'annonce porteuse de nouvelles mesures, jugées drastiques, "injustice" et "incohérence" sont les mots qui reviennent dans la bouche des pêcheurs.

En ce moment, la commission européenne propose un bar par jour et par pêcheur pendant 7 mois au nord du 48^e parallèle, et trois bars au sud. La FNPP n'est évidemment "*absolument pas d'accord*". Jean Kiffer affirme que la séparation en deux zones est "*une véritable escroquerie*" et rappelle le vote



Les membres et représentants des 24 associations et 2 565 adhérents du Comité 50 étaient présents le samedi 1^{er} décembre

du Parlement Européen pour la suppression de cette distinction. Le président national de la FNPP prend note que la commission, pour des raisons aussi bien politiques que techniques, n'a pas pris en compte, pour 2019, l'instauration d'un quota mensuel plus adapté à l'activité territoriale normande et l'espère pour 2020. En attendant, la FNPP demande trois bars pour tout le monde, dans le respect du repos biologique de l'espèce.

La défense des petits ports patrimoniaux du Val de Saire et de la Hague est un autre sujet sensible. Dès novembre 2017, le comité se révolte contre la décision du Conseil Départemental d'intégrer

les petits ports dans la Société Publique Locale (SPL), retirant aux associations d'usagers, la gestion de leur port.

Début 2018, le département reconnaît le bien-fondé de la revendication et admet que les petits ports (dont le Becquet, Port Lévy et Port Pignot de Fermanville, et Roubari de Gatteville) peuvent continuer à être gérés par les associations d'usagers. Une convention a été signée pour 5 ans mais il reste un contentieux important sur le tarif des cales de mise à l'eau. A Fermanville, l'accès sera gratuit en 2019. Le tarif de l'AOT versé au département est fixé à 120€ pour chaque mouillage/an.